

Nice : violée après avoir été enterrée vivante

Un homme vient d'être mis en examen pour viols avec actes de torture. Une jeune fille est accusée de complicité. Une enquête qui fait suite au meurtre du leader d'un gang de bikers

Le silence au prix de viols, de sévices, de tortures... Ce qu'a subi pendant deux mois dans un appartement de la rue Clemenceau à Nice, Laura (1), jeune fille rescapée de l'enfer, est indicible. Son tort ? Avoir été la compagne de Mayeul-Karl Gaden, 20 ans, 1,95 m, jeune homme cultivé, créateur et leader charismatique d'un club nommé les « Fenry ». Un gang calqué sur les Hell's Angels composé d'une poignée de membres. Un club de bikers sans moto aux rituels mystérieux, au fonctionnement sectaire, où chaque jeune, une fois admis, vouait allégeance au groupe jusqu'à la mort. En octobre 2011, Mayeul-Karl Gaden, pour des raisons encore obscures, est assassiné dans une voiture à coups de Taser et de couteau par deux de ses propres « frères ». Témoin du crime, Alexandra (2), jeune fille, mineure au moment des faits, est considérée à ce jour par la justice comme complice. Ce crime atroce, point



C'est dans cette masure abandonnée sur la route d'Isola 2000 que la jeune fille avait été battue, frappée et ensevelie avec Mayeul son compagnon. (Photo A. B.-J.)

d'orgue de tensions nées au sein des Fenry, est commis sur les hauteurs de Nice, sur la colline de Bellet. Le corps de Mayeul-Karl Gaden est ensuite enterré dans une masure abandonnée sur la route d'Isola 2000. Laura, sa

petite amie, est à son tour battue, frappée et ensevelie avec Mayeul. Laura survit, s'extrait de cette tombe improvisée et implore ses bourreaux de lui laisser la vie sauve. Elle est finalement graciée par les deux garçons.

Commence pour elle un autre calvaire. Le groupe la terrorise pendant plusieurs semaines pour éviter que le terrible secret qui lie ses membres soit éventé. Pire, Laura devient parfois l'esclave sexuelle d'Alexandra

et de l'un de ses compagnons. C'est d'ailleurs ce qu'elle avait détaillé dans un courrier envoyé à une avocate courant décembre et resté lettre morte !

Arrêté à Marseille

Il faut attendre décembre 2012 pour qu'un membre du gang rompe le pacte du secret. Au moment des interpellations par la brigade criminelle de la police judiciaire de Nice, la victime décrit des actes qui dépassent l'entendement. Ils ont été commis dans le propre appartement de Mayeul-Karl, loué rue Clemenceau, dans le centre de Nice. Le suspect, un sans-domicile fixe, a été arrêté par la police judiciaire à Marseille après de longues recherches. Il aurait reconnu les faits en garde à vue, ce que refuse de confirmer son avocate M^e Erika De Ruvo. M^e Adrien Verrier, l'avocat de la victime, n'est pas plus loquace.

Une information judiciaire pour viols avec actes de tortures et de barbarie a été ou-

verte. Un juge d'instruction a mis en examen l'individu, déjà connu pour des petits délits, ainsi qu'Alexandra, poursuivie une nouvelle fois pour complicité dans ce second dossier criminel.

Cette information judiciaire vient s'ajouter à l'enquête pour assassinat qui se poursuit toujours et dans laquelle sept personnes ont été mises en examen. Outre les jeunes meurtriers présumés, une mère de famille, fonctionnaire à la retraite et son mari, cadre supérieur, ont été un temps incarcérés pour avoir détruit la voiture dans laquelle Mayeul-Karl a été poignardé avec acharnement.

Un maillon relie ces deux dossiers : Alexandra, apprentie vendeuse à Cap 3000 au moment de son arrestation. Une jeune fille décrite comme manipulatrice, à l'intelligence et au machiavélisme dénotants.

CHRISTOPHE PERRIN
chperrin@nicematin.fr

1. Prénoms d'emprunt.

Grasse : les trafiquants blanchissaient l'argent en effectuant des travaux

L'affaire du réseau grassois de trafic de stupéfiants et blanchiment d'argent vient de connaître son épilogue avec onze nouvelles interpellations à Grasse et Peymeinade. Ce deuxième coup de filet fait écho à la première série d'interpellations survenue il y a deux semaines – neuf personnes mises en examen et écrouées et plusieurs biens saisis (*lire nos éditions du 12 juin*).

La brigade des recherches de la compagnie gendarmerie de Grasse en charge de mener cette enquête confiée au juge d'instruction grassois Jean-Pierre Murciano, a réalisé une nouvelle belle prise.

Mardi, au petit matin, près de soixante-dix gendarmes ont appréhendé, à leur domicile, onze nouvelles personnes âgées d'une trentaine d'années. Les militaires qui intervenaient sous commission rogatoire ont dû procéder à plusieurs ouvertures de porte. Un vé-

hicule a été saisi ainsi que 6 000 euros en espèce.

Pour ces nouveaux individus ciblés par cette enquête, deux profils se dégagent : les premiers, dealers, faisaient entrer l'argent à l'intérieur du réseau grâce à la vente de produits stupéfiants. Les seconds, artisans du BTP, effectuaient des travaux au profit des têtes pensantes de l'organisation interpellées lors de la première opération. L'argent était blanchi via ces travaux.

Plusieurs personnes écrouées et mises en examen

Tous ont été mis en examen pour « transport, détention, offre ou cession, acquisition et emploi de produits stupéfiants ; blanchiment ; justification mensongère de l'origine des revenus provenant d'un trafic ; travail dissimulé ». Une personne a été écrouée, deux autres placées sous contrôle ju-

diciaire. Pour résoudre cette enquête, les militaires n'ont pas débuté comme il est de coutume par l'interpellation de consommateurs ou dealers de drogue. Ils se sont directement attaqués au haut du panier, aux véritables têtes pensantes de ce réseau bien rodé au train de vie disproportionné.

En effet dans un premier temps, les « patrons » de cette organisation ont été dans l'incapacité de justifier l'origine de leurs revenus, alors qu'ils n'occupaient aucune activité professionnelle. Le début de la fin. Le 10 juin, les enquêteurs avaient alors saisi une villa et un appartement à Grasse d'une valeur de plus d'un million d'euros, neuf véhicules haut de gamme, 38 000 euros en liquide et sur des comptes bancaires, du matériel hi-fi, des montres de luxe, ainsi qu'un fusil à pompe.

FABIEN PIGALLE
fpigalle@nicematin.fr

En bref

Arrêt de travail chez les salariés d'Air France Cargo

La dernière journée d'activité des salariés d'Air France Cargo a été marquée, hier sur le site de l'aéroport par un arrêt de travail. Les quatre techniciens attachés à la logistique sont en voie de reclassement au sein d'Air France à la suite du transfert, au 1^{er} juillet, du secteur d'activité dans lequel ils opéraient. L'action des quatre salariés, surpris par le dispositif de reclassement en deux étapes qu'on leur applique, a été soutenue par le syndicat FO. Son secrétaire, André Liboa a dénoncé « un traitement indigne » et a appuyé la demande « d'intégration dans les plus brefs délais sur Nice ».

Vols en série : prison pour le père et le fils

Le tribunal correctionnel de Nice a condamné Charles Kraemer, 60 ans, et son fils Charles-François, 42 ans, respectivement à deux ans et huit mois de prison ferme. Ils répondaient de multiples vols par ruse commis sur la Côte d'Azur. Se présentant chez des particuliers comme des antiquaires, ils en profitaient pour dérober des biens. Ces membres de la communauté des gens du voyage, basés à Antibes, avaient été confondus par la sûreté départementale. Défendus par deux ténors, M^e Gilbert Collard (Marseille) et Gérard Baudoux (Nice), père et fils se disaient victimes d'un désaccord quant au prix d'achat des biens.